



Pour diffusion immédiate

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Un budget dans la continuité

COATICOOK, LE 11 DÉCEMBRE 2017 – Au cours des dernières semaines, les responsables de la gestion budgétaire de la Ville de Coaticook se sont penchés sur l'état des finances municipales et les projections de revenus et des dépenses en vue d'établir le budget 2018 ainsi que le programme triennal d'immobilisation. Le conseil municipal, nouvellement élu, a pris connaissance de ce qui était proposé. Après analyse, les élus sont très heureux de présenter ce budget qui se veut un prolongement de ce qui s'est fait au cours des deux dernières années.

Pour 2018, le conseil municipal a entre autres décidé d'investir dans un certain nombre de projets tel qu'un plan directeur pour les parcs, l'entretien des chemins en milieu rural, un chalet de service au parc Laurence et la révision du plan des mesures d'urgence pour ne nommer que ceux-là.

Le budget total de la Ville pour l'année 2018 s'élève à 22 523 089 \$.

Taux de taxation

La taxe foncière, qui se situait à 81,5 cents par 100 \$ d'évaluation en 2017 passera à 83 cents pour 2018. Ceci représente une légère augmentation de 1,84%.

Tarifification des coûts de services

Comme chaque année, les frais de services sont réévalués dans le but de fixer un coût qui se rapproche des coûts estimés pour la prochaine année. Les coûts pour l'aqueduc, l'égout et le traitement des eaux usées resteront les mêmes pour les résidences desservies par l'usine de traitement de l'eau potable Marcel-Benoit ainsi que pour les résidences desservies par le réseau d'aqueduc de Barnston.

En ce qui a trait aux matières résiduelles, le tarif qui était de 185 \$ en 2017 passera à 194\$ en 2018. Il s'agit d'une augmentation de 5%, soit 9 \$ de plus.

Maintien du niveau des dépenses

Pour 2018, le niveau de service restera le même. Il y aura toutefois une légère augmentation des dépenses de 1,44% attribuable à l'augmentation générale des coûts.

Programme triennal d'immobilisation 2018-2019-2020

Le programme triennal d'immobilisation 2018-2019-2020 adopté par le conseil fixe l'investissement à même les revenus à 1 919 779 \$ pour 2018. Ce niveau est un peu plus élevé qu'en 2017, soit une augmentation de 8,9%. Il est important de mentionner que l'utilisation des sources de financement pour payer d'autres investissements respecte la politique de la dette adoptée en 2015.

Charge fiscale des contribuables

Au total, la charge fiscale des contribuables augmentera en moyenne de 2,08 % en milieu urbain et 2,05 % en milieu rural.

Secteurs commercial et industriel

En ce qui a trait au secteur commercial et industriel, le taux de taxation des immeubles non résidentiels général passera à 1,563\$ et celui des immeubles non résidentiels industriels passera à 1,614\$.

-30 -

Source : Shirley Lavertu, Responsable des communications
Tél : 819-849-2721 #256